



Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 031-213104219-20250520-DEL2025_04_02-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

SEANCE du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

14 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE

14 mai 2025

Etaient présents : 17

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE (à partir de 18 h 08), PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 09

M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ
M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT
M. GOUSSET avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme VIOLTON avait donné procuration à Mme RAHIN
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON
Mme COUESNON avait donné procuration à M. GAROUSTE

Absents : 01

M. PIRIOU

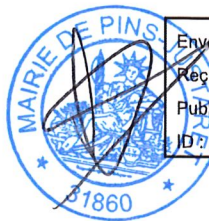
M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-04-02

SDEHG – Affaire 6AU 1-1 Chemin de la Gare

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 02/12/2024 concernant la rénovation de l'éclairage public sur le chemin de la Gare entre le lycée et la résidence des Jardins de Lou, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Création d'un réseau souterrain neuf d'environ 500 mètres de long depuis le coffret de commande P10A PEDENAU



Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le 22/05/25

ID : 031-213104219-20250520-DEL2025_04_02-DE

Berger
Levrault

- Fourniture et pose de 15 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât de 7 mètres de haut et d'une lanterne LED de 36 watts
- Récupération des lanternes LED existantes posées sur les poteaux béton dans le cadre du programme LED++ routier
- RAL des ensembles à définir.

Le montant hors-taxes du projet est de 154 000 €. Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à **90 335 €**.

Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire 6 AU 1-1 présenté,

DECIDE de couvrir la participation communale par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. L'annuité définitive sollicitée à la commune sera calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée en section de fonctionnement du budget communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 20 mai 2025

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

